

2133.17
N° _____/AIRP/AE/kac/acn

Abidjan, le 17.12.2020

PLAN D'IMPORTATION 2021

NOTE CIRCULAIRE A L'ATTENTION DES SOCIETES, LABORATOIRES ET AGENCES DE REPRESENTATION PHARMACEUTIQUE

L'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) informe les sociétés, Laboratoires et Agences de Représentation Pharmaceutique dûment agréés, que **la période de dépôt des plans d'importation 2021 (échantillons médicaux et matériel promotionnel) s'étend du 15 Décembre 2020 au 31 Mars 2021.**


Les modalités à respecter sont les suivantes :

- Courrier de demande à l'attention de Monsieur le Directeur Général de l'AIRP (en deux exemplaires) ;
- Liste nominative des délégués médicaux ainsi que les pièces justificatives de leur emploi (copie contrat de travail ou attestation de travail + copie d'une pièce d'identité) ;
- Dotation annuelle en échantillons médicaux et matériel promotionnel de chaque délégué médical ;
- Plan d'importation 2021 rempli selon le modèle disponible sur le site **www.airp.ci** :
 - ✓ deux exemplaires sur support papier ;
 - ✓ deux exemplaires sur support électronique (clé USB).

Par ailleurs, l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) rappelle à tous les usagers **qu'à compter du 01 Avril 2021, les dossiers de demande d'Autorisation Préalable d'Importation seront instruits en fonction du plan d'importation 2021, préalablement déposé dans ses services et validé.**

Les usagers sont donc priés de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le respect scrupuleux de ces dispositions.

N.B. : Les frais de dossiers sont fixés à **5 000 Fcfa** par groupe de 10 lignes d'échantillons médicaux et de matériel promotionnel sollicités.


Dr Assane COULIBALY